

Projet de « loi Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche attention danger !

Rassemblement à la délégation régionale du CNRS mercredi 22 mai à 11h30
(début de l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale)

Selon les propres termes du rapporteur du texte, « ce n'est pas une loi de rupture ». En effet, le projet de loi s'inscrit dans la continuité des réformes du gouvernement précédent (« pacte pour la recherche », loi LRU, crédit impôt recherche, « Grand Emprunt » et prétendue excellence,...), qui mettent les établissements d'enseignement supérieur en difficulté, affaiblissent grandement les organismes nationaux de recherche, et dégradent considérablement les conditions de travail des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Pour le parti au pouvoir, effectivement, « le changement, c'est maintenant », puisqu'en 2006, il avait voté contre le « Pacte pour la Recherche » et avait réclamé une augmentation des crédits et un plan pluriannuel de création d'emplois.

Après une concertation avec les personnels escamotée, l'examen du projet de loi à l'Assemblée Nationale, à partir du 22 mai, sera mené dans le cadre d'une procédure d'urgence.

Une « marchandisation » de l'ESR sur fond d'austérité

Alors que la notion de « valorisation » de la recherche est aujourd'hui déjà largement dévoyée, le projet de loi inscrit l'avenir de la recherche publique vers le « tout transfert » (technologique). Cette logique, qui s'appuie désormais sur les « politiques de site » (les « communautés d'universités et d'établissements », dans la continuité des IdEx, des Fondations, etc.), asservit toujours plus le dispositif public aux intérêts privés. Le désengagement de l'Etat renforce encore cette dérive utilitariste, largement relayée par les politiques régionales et européennes.

La poursuite de cette politique détruit l'équilibre nécessaire entre recherche fondamentale, recherche appliquée au développement humain et recherche industrielle, alors que les précédentes réformes n'ont fait qu'accélérer le désengagement des entreprises en R&D. La généralisation de la recherche sur appels à projet, le crédit d'impôt recherche, étranglent les équipes de recherche publique, contraintes à répondre aux besoins de sous-traitance de ces entreprises.

Dans le contexte d'austérité à laquelle le gouvernement veut nous soumettre, l'objectif est de réduire le périmètre de la recherche publique. Pour y parvenir, il lui faut asservir le dispositif public de l'ESR !

La casse du service public d'enseignement supérieur et de recherche continue !

Sourd aux critiques des acteurs de l'ESR, le Ministère cherche à maintenir de fait de nombreuses dispositions de la loi LRU et du « Pacte de la Recherche », ainsi que toutes les mesures et structures associées visant à exacerber la concurrence entre établissements, équipes et personnels au nom d'une soi-disant « excellence ».

Pire, ce projet aggrave la situation en tentant de mettre en place un nombre restreint de regroupements universitaires, dans le but de préparer la régionalisation du dispositif national d'enseignement supérieur et de recherche et, à terme, de remettre en cause les statuts nationaux des personnels et le caractère national des diplômes. Dans le même temps, ce projet de loi n'intègre aucune programmation des moyens et des emplois, pourtant indispensables tant

à la titularisation des trop nombreux précaires qu'à redonner les moyens de fonctionnement nécessaires à nos établissements et laboratoires exsangues.

Sur le volet évaluation, l'AERES n'est modifiée que très marginalement, alors qu'elle a démontré son manque d'indépendance par rapport au pouvoir politique, son manque d'impartialité du fait de comités de visite restreints, et son manque de légitimité dans la communauté scientifique.

Asservir le dispositif ESR en soumettant les personnels

Ce projet de loi ne revient pas sur toutes les mesures qui ont dégradé nos conditions de travail, par la technocratisation des établissements et des organismes. L'individualisation et la mise en concurrence de toutes les catégories de personnels, (enseignants-)chercheurs et personnels techniques, ont multiplié les situations de souffrance et d'aliénation au travail, par un système de contraintes inadaptées à notre milieu : facteur H et autres indicateurs de performance, contrat d'objectif, etc. Même « l'encadrement intermédiaire », comme les directeurs d'unités, doit être soumis pour imposer les nouveaux cadres. Les représentants du personnel, en première ligne pour mesurer les dégâts humains de ces politiques, sont de plus en plus victimes de pressions de la part des directions, soucieuses d'occulter ces dégâts. De plus, l'orientation utilitariste du projet de loi perpétuera, *de facto*, la précarisation des personnels de l'ESR.

Nous ne pouvons pas accepter ce projet de loi !

Nous vous proposons de venir en discuter mercredi 22 mai (début de l'examen en séance plénière à l'Assemblée Nationale), sur le parvis de la délégation régionale à 11h30.

Nous demandons une loi pour l'enseignement supérieur et la recherche qui :

- abroge la casse menée par le précédent gouvernement (LRU, ANR, AERES, C.I.R., Grand Emprunt...)
- redonne les orientations scientifiques des organismes publiques aux acteurs de la recherche et non à des technocrates
- programme des emplois et des moyens pour la recherche publique
- ne soumet pas l'ESR aux intérêts privés mais favorise des collaborations équilibrées

Un préavis de grève a été déposé pour la journée du 22 mai